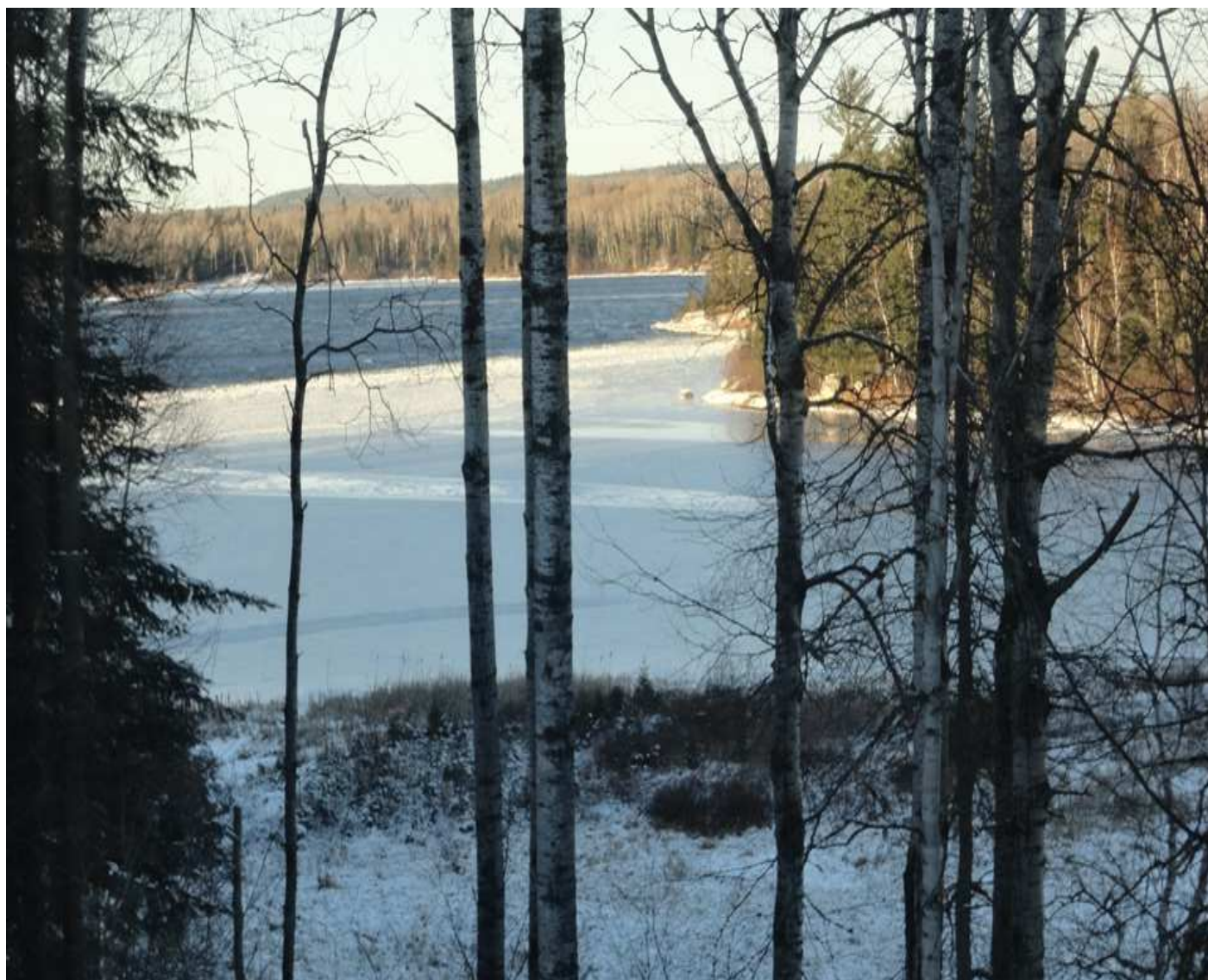


ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)



**Bulletin n° 26**

Hiver 2014-2015

# Sommaire

## Bulletin n° 26\_Hiver 2014-2015

---

• Le mot du président	2
• Procès-verbal de la 34 <sup>ième</sup> assemblée générale annuelle	3
• Annexe: Rapport financier au 30 avril 2013 et 2014	7
• Les algues bleu-vert : suivi été 2014	8
• Mesures de la transparence de l'eau : suivi été 2014	9
• Projet de traitement contre les insectes piqueurs	10
• Projets d'aménagement : voies cyclables et rivière Matawin	11
• Parc régional du lac Taureau : Table de concertation	12
• Les niveaux du réservoir Taureau en 2014	13
• Encadrer la navigation motorisée et assurer la santé des lacs : un vaste projet de concertation	14
• Jurisprudence concernant la protection du milieu riverain	15
• La CQED fête ses 25 ans!	17
• Changements au sein du CA	18
• Une bien triste nouvelle	18
• Appel aux membres. Formule de demande d'adhésion ou de renouvellement	19
• Lettre d'opinion : La lutte aux insectes piqueurs ou la ville à la campagne ?	20
• Petite capsule d'histoire... à suivre : Le club de l'Aviron noir, 1 <sup>re</sup> partie	21

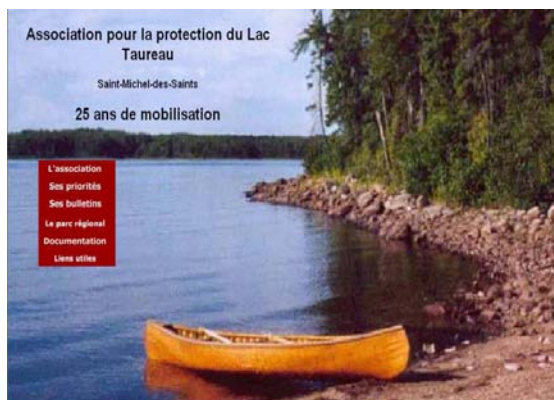
---

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.

Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.

Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT :

**[www.aplt.org](http://www.aplt.org)**



# Le mot du président

## Un plaidoyer pour notre lac

---

Depuis plus de 33 ans, l'Association pour la protection du lac Taureau se tient à l'affût des nouvelles et des projets qui concernent la protection de l'environnement, au sens le plus large, et qui pourraient avoir une influence directe ou indirecte sur la qualité de vie de nos membres, de l'ensemble des riverains du lac Taureau et, finalement, de la communauté de Saint-Michel-des-Saints.

En 33 ans, bien des choses ont changé et le lac Taureau est aujourd'hui devenu un pôle touristique de premier plan dans Lanaudière, et même à l'échelle du Québec en entier! L'industrie touristique constitue maintenant un véritable moteur de l'économie locale.

C'est donc dire que le développement et l'exploitation de nos richesses naturelles, de notre lac, de nos forêts et de nos terres agricoles doivent maintenant, plus que jamais, être envisagés dans une perspective de développement durable. En 2015, par exemple, on ne saurait concevoir qu'une entreprise forestière n'assume pas toutes ses responsabilités eu égard à la revitalisation des forêts, qu'une entreprise agricole fasse fi de la protection des sols et des cours d'eau en faisant une utilisation massive d'engrais et de pesticides, ou, enfin, qu'un riverain passe outre ses responsabilités en matière de protection de la bande riveraine.

L'évolution de nos connaissances nous a donc amenés à changer une bonne part de nos façons de faire dans l'ensemble de nos activités, que ce soit au niveau industriel, agricole, commercial ou personnel. Ces changements ne se sont pas toujours réalisés sans heurts mais, avouons-le, personne, aujourd'hui, ne souhaiterait revenir en arrière! Le "bon vieux temps" ne rime pas toujours, en effet, avec qualité de vie!

En 2015, les défis se présentent différemment et le rôle de votre Association, votre implication et votre soutien sont plus importants que jamais. D'une part, nous devons convaincre nos élus d'adopter les diverses réglementations qui contribueront à préserver ce joyau qu'est le lac Taureau mais, d'autre part, nous devons aussi travailler à implanter une nouvelle culture fondée sur la responsabilité individuelle face à la protection de notre lac!

Autrement dit, votre qualité de vie au lac Taureau dépend tout autant, sinon plus encore, de ces mille et un gestes que vos voisins et vous poserez pour protéger notre lac, que des divers règlements que pourrait adopter notre municipalité! L'un ne va pas sans l'autre, me direz-vous, et vous aurez raison! Mais rappelons-nous que la municipalité ne peut être partout en même temps et que ses ressources demeurent limitées!

Il appartient donc à chacun d'entre nous de devenir un ECO-CITOYEN POUR NOTRE LAC!

Poursuivons le changement dans nos habitudes de vie, dans nos maisons, sur notre terrain, sur le lac. Prenons, chacun d'entre nous, nos responsabilités envers la protection de notre environnement! Soutenons l'Association pour la protection du lac Taureau.

Nous comptons donc sur vous tous, et nous en profitons pour vous souhaiter ....

**UNE BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2015!**

**Gilles Cartier**  
Président de l'APLT

# Procès-verbal de la 34<sup>ième</sup> assemblée générale

Tenue le 26 juillet 2014 à la salle J.-Moise-Bellerose, St Michel-des-Saints

---

## 1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

Le président de l'association Gilles Cartier présente Robert Lafond qui agira comme président de cette Assemblée. Celui-ci propose l'adoption de l'Ordre du jour. Cette proposition est appuyée par Charles Prévost, secondé par Denise Jamison, et est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2- Adoption du procès-verbal de la 33<sup>ième</sup> assemblée annuelle du 27 juillet 2013

L'adoption de ce procès-verbal, qui figurait dans le dernier Bulletin d'hiver, est proposée par Lucie Houle, secondée par Michel Bruneau. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 3- Rapport du Président

Le président de l'APLT souhaite la bienvenue à nos invités MM. Réjean Gouin, maire de St Michel, Gaétan Morin, préfet de la MRC, David Lapointe, directeur de la Société de développement des parcs régionaux (SDPRM) et Francis Lacelle, coordonnateur des parcs.

Le président de l'APLT Gilles Cartier fait ensuite une courte rétrospective des dossiers ayant attiré l'attention de l'association au cours de l'année écoulée.

- La Journée de l'arbre s'est tenue en mai dernier, avec l'aide de quelques bénévoles de l'APLT. L'APLT y tenait aussi un kiosque d'information, ce qui a permis de faire connaître l'association et d'enregistrer quelques nouveaux membres.
- Le nouveau système de déphosphatation à l'usine de traitement du village est maintenant pleinement opérationnel.
- La mise en œuvre des stations de vidange des bateaux n'est pas complétée, ce qui est regrettable, et fait encore l'objet de discussions entre la municipalité et la MRC.
- Le nouveau règlement municipal sur la protection des rives est en vigueur depuis l'an passé, et la municipalité a déjà pris des actions en ce sens auprès de certains villégiateurs qui ne le respectaient pas.
- Les campings organisés et gérés par la SDPRM sont maintenant bien établis et très appréciés des campeurs. De nouveaux développements sont en cours sur certaines îles.
- Au sujet des campings, il est à noter que le camping privé de St Ignace a bénéficié de plusieurs améliorations importantes concernant le reboisement de ses rives et son aménagement général, ce qui est positif pour la bonne santé de la baie de St Ignace et l'impact visuel du site.
- Les niveaux du lac ont sensiblement été conformes aux ententes l'été passé et jusqu'à ce jour cette année encore, ce qui confirme qu'Hydro-Québec fait maintenant des efforts pour respecter les niveaux prévus.
- Il faut signaler qu'il y a eu encore quelques éclosions d'algues bleues au début de cet été, ce qui prouve qu'une surveillance constante est nécessaire.
- En ce qui concerne la Table de concertation organisée par la SDPRM, la dernière réunion a eu lieu en automne 2013 et a permis de présenter le concept de « station nautique ». L'APLT est déçue par le fait qu'aucune autre réunion n'ait eu lieu en 2014.
- Un nouveau sujet d'inquiétude est la présence de plus en plus grande d'hydravions et d'hélicoptères qui survolent le lac Taureau et ses rives, inquiétude confirmée par l'accident d'avion survenu récemment dans la baie du Poste à proximité du camping. Il est souhaité que des changements de réglementation surviennent pour éviter les survols à basse altitude.

## 4- Présentation par nos invités

Le directeur de la SDPRM, M. David Lapointe, fait alors une présentation du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du lac Taureau pour les cinq années à venir. Les points principaux en sont les suivants :

- Les rives du lac Taureau sont répertoriées selon deux zones : la zone extensive (située au nord de la passe du Saindon) sera une zone de conservation, alors que la zone intensive (couvrant le reste des rives) sera une zone

de développement contrôlé (zones de villégiature et zones pour campings organisés, notamment sur certaines îles);

- Nouvelles installations prévues : belvédères et sentiers sur l'île du Village et l'île Jaune, descente de bateaux à la baie du Milieu, amélioration des servitudes au camping de la baie du Milieu, certains sites réservés aux non-motorisés (canots et kayaks), essai de sites de camping sur plateformes sur certains sites (environs de l'île de France), nouveau sentier multifonctionnel (vélo de montagne, équitation) entre St Michel, St Zénon et St Damien;
- Une patrouille nautique est en place, équipée d'un ponton et d'un bateau plus rapide. Cependant son mandat doit être redéfini, principalement sur sa juridiction dans le domaine de la sécurité nautique;
- Une entente de gestion entre la SDPRM et la municipalité a été établie. En gros, les mises à l'eau et le camping municipal seront sous la juridiction de la municipalité, le lac dans son ensemble (plan d'eau et bouées) sera sous la juridiction de la SDPRM, alors que les installations de vidange des bateaux seront l'objet d'une entente d'exploitation. À ce sujet, des retards sont survenus dans leur mise en service à cause de problèmes de raccordement au réseau électrique. La SDPRM va aussi se pencher sur le problème des vidanges des maisons flottantes.
- Projet de « Lac Taureau - Station nautique » : plan de concertation pour mieux utiliser et réglementer le plan d'eau, incluant des patrouilles nautiques. Des rencontres ont eu lieu avec les marinas et les discussions se poursuivent;
- Suivi de la qualité de l'eau : la SDPRM prend la suite de l'APLT dans ce dossier. En plus, une étude est en cours par l'université du Québec à Trois-Rivières sur l'influence du marnage (changements de niveaux) sur la faune et la flore;
- Dans la baie de St Ignace, une nouvelle association de villégiateurs est en voie d'être créée, et de nouveaux développements de terrains de villégiature sont envisagés;
- Afin de répondre à des critiques sur les retombées économiques locales du Parc régional du lac Taureau, une récapitulation a été faite par la SDPRM :
  - De 2012 à 2014, investissements de 1 million\$ (bénéficiant aux entrepreneurs locaux)
  - Masse salariale annuelle : 170,000\$
  - Dépenses d'exploitation annuelles : 119,000\$
  - Politique d'achat local (95% et plus)
  - De plus, 1 campeur amène 1,000\$ par an et par site x 311 sites dans le Parc;
- Rappel d'un potentiel important pour le tourisme : la pêche. Le tournoi 2014 a été un succès (plus de 100 inscrits, la plus grosse prise: un brochet de 18 livres!). Projets annoncés : pêche d'hiver (limitée), ensemencement du doré. Cependant il est aussi rappelé qu'en 2002, 2000 dorés avaient été ensemencés et en 1995-2000, 10,000 ouaniches, le tout sans succès, ceci étant lié à l'environnement propre au lac (marnage important, manque de nourriture);
- Une mise à jour sur le projet du Mt Renelle : la SDPRM travaille en partenariat avec la coopérative et le plan de développement est en discussion. Le centre comprendrait des sentiers pédestres, des pistes de ski de fond, des activités de plein-air non-motorisées.

Ensuite, le maire de St Michel M. Réjean Gouin fait une brève revue de ses dossiers les plus importants :

- Objectif principal : revitaliser le village;
- Pour remplacer la perte de la scierie (en faillite), un projet d'usine de granules de bois est à l'étude (30 millions\$ d'investissement, 100 emplois);
- Le projet de la route 3 entre St Michel et St Donat (et Tremblant et St Côme) est toujours sur la table, en attente de financement;
- Autre problème important : la survie du CLSC (ou CSSS), et les efforts pour attirer des médecins (en collaboration avec l'auberge du lac Taureau);
- Projets d'aménagements de plein-air : création de pistes cyclables avec sites de picnic, établissement de circuits de canot et kayak sur la rivière Matawin.

Enfin, le président de la MRC M. Gaétan Morin fait une courte revue des sujets importants et confirme les efforts décrits par M. Gouin. Il mentionne aussi le projet de mine de graphite qui est en développement à proximité de la route de Manawan et insiste sur les besoins d'améliorations à apporter à la route 131.

#### Commentaires et questions de l'assistance

- Il est proposé de mieux annoncer le Parc régional du lac Taureau, qui est encore peu connu.

- Réglementation nautique : il est proposé de mieux contrôler les bateaux à leur mise à l'eau et d'avoir un contrôle par patrouilles nautiques (d'abord par la SQ). Coûts élevés. Difficile d'envisager une limite à la taille/puissance des bateaux. De plus, la SDPRM signale qu'en réalité, les bateaux surpuissants ne sont présents que 2 à 3 semaines par année.
- Le financement du Parc se fait essentiellement par les ventes de terrains et les revenus de camping et de location.
- Il est rappelé l'importance de l'apport financier des villégiateurs par leurs taxes, année après année.
- La Corporation de développement du lac Taureau a surtout servi à développer le secteur Pointe Fine. Il reste encore des terrains non-riverains à développer.
- Problème des bateaux à proximité des rives : à la plage de Pointe Fine (un contrôle plus serré est requis), vitesses élevées et vagues (en particulier avec les wakeboats). Un grand effort d'éducation est nécessaire.
- En cas d'accident nautique, le 1<sup>er</sup> répondant est la municipalité (mais avec des bénévoles seulement).
- Un autre problème est celui des bateaux maisons qui risquent d'effectuer des vidanges très polluantes. La SDPRM envisage une réglementation spéciale pour ce cas.
- L'APLT rappelle qu'elle avait soumis un projet de règlement nautique en 2004, auquel la municipalité n'a donné aucune suite. La SDPRM rappelle qu'une patrouille nautique est nécessaire, mais sa juridiction et toute réglementation dépend du Fédéral. C'est un dossier à réactiver, et le maire M. Gouin suggère à l'APLT de proposer à nouveau un règlement.
- Enfin, M. Lapointe présente le nouveau site Web du Parc qui permet d'effectuer des réservations de camping « en ligne ».

#### Remerciements

Le président d'assemblée et le président de l'APLT remercient nos invités qui sont aussi chaleureusement applaudis par les membres de l'assemblée.

## 5- Rapport financier

Le trésorier de l'Association Charles Prévost présente son Rapport Financier pour l'année écoulée. Il fait remarquer que les coûts de publication du bulletin ont beaucoup augmenté à cause du prix des timbres.

Dans le chapitre des revenus, il fait ressortir l'impact très positif des dons reçus des membres lors du renouvellement de leur cotisation.

L'adoption du Rapport financier est proposée par Bernard Cartier, secondé par Paul Ménard : il est adopté à l'unanimité.

Discussion : faut-il augmenter la cotisation (soit à 25 \$) pour compenser l'augmentation des coûts du bulletin ?

Une proposition est faite par Charles Prévost : diffuser le bulletin par internet, et seulement en format papier pour ceux qui le demandent. Cette proposition est appuyée par Jacques Breault, secondé par Nancy Ménard. Elle est adoptée à l'unanimité. Et il est entendu que les résultats de cette approche seront ré-examinés l'an prochain.

## 6- Dossiers actifs / priorités pour 2014-2015

Le secrétaire de l'Association Daniel Tokatéloff rappelle la liste des dossiers actifs et leurs responsables :

Dossier 1 – Qualité de l'eau, systèmes d'épuration	Paul Ménard
Dossier 2 – Sécurité nautique, bruit, vitesse, réglementation	Comité exécutif
Dossier 3 – Niveau d'eau dans le lac Taureau	Daniel Tokatéloff / Paul Ménard
Dossier 4 – Plan directeur, Parc Régional, Table de concertation	Gilles Cartier / Charles Prévost
Dossier 5 – Aménagements divers (sentiers, plages)	Paul Ménard
Dossier 6 – Site Web de l'APLT	Charles Prévost
Dossier 7 – Bulletins, dépliants APLT	Daniel Tokatéloff / Ginette Vallières
Dossier 8 – Page Facebook	Liza Poulin

Discussion concernant la page Facebook :

Devant les résultats peu encourageants de cette page (commentaires injurieux reçus, aucun résultat positif de recrutement, difficulté de tenir la page à jour et intéressante), il est envisagé de la fermer. Cependant plusieurs membres

insistent pour la garder ouverte, en encourageant la participation des membres, et proposent de reporter la décision à l'an prochain.

#### Discussion sur l'amélioration de la visibilité de l'APLT

Plusieurs propositions sont mises de l'avant par les membres :

- Fernand Landreville propose de prendre une photo du groupe du CA afin de la diffuser aux journaux de Joliette;
- Nancy Ménard propose d'organiser un évènement APLT, par exemple une activité pour les jeunes de St Michel pour les sensibiliser à l'environnement, en collaboration avec la Maison des jeunes;
- Charles Prévost rappelle que l'organisation d'activités chez les jeunes ne fait pas clairement partie de la mission de l'APLT;
- Commentaire général : il faut devenir plus proactif dans la communauté, augmenter notre visibilité, et peut-être re-devenir membre de la Chambre de commerce;
- Comment augmenter le nombre de membres : diffuser notre information, rencontrer nos voisins, faire parler de l'APLT;
- Il faut ouvrir un dossier « Promotion, visibilité, recrutement » et créer un comité pour organiser des activités en ce sens et nommer une personne en charge;
- Plusieurs personnes se proposent pour s'impliquer : Liza Poulin, Nancy Ménard, Claudine Lecours-Auger, Carole Cartier, Denise Jamison;

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

Le président d'assemblée propose aussi d'envoyer une lettre de remerciements à nos invités pour leur présence et leurs présentations.

## 7- Élection du Conseil d'administration

En tout premier lieu, le président d'assemblée propose une motion de félicitations à l'équipe sortante pour le beau travail accompli, motion adoptée à l'unanimité.

La liste des candidats est distribuée aux membres présents. Un nouveau candidat figure sur cette liste, Susie Navert, en remplacement de Claire Pilon qui a démissionné.

Le président d'assemblée suggère de voter pour la liste globale. Une telle proposition est faite par Bernard Cartier, secondé par Fernand Landreville. Les candidats de la liste sont élus à l'unanimité par acclamations.

Le conseil d'administration de l'APLT pour l'année 2014-2015 se compose donc des personnes suivantes :

#### Comité de direction :

- Président : Gilles Cartier
- Vice-Président : Paul Ménard
- Trésorier : Charles Prévost
- Secrétaire : Daniel Tokatéloff

#### Administrateurs

- Michel d'Orsonnens, Liza Poulin, Michel Berthelot, Susie Navert et Robert Lafond.

## 8. Clôture de l'Assemblée

L'Assemblée est levée par le président à 12h 45.

Procès-verbal préparé par **Daniel Tokatéloff**, secrétaire de l'APLT – 23 octobre 2014

# Annexe

## Rapport financier au 30 avril 2013 et 2014

---



### Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT)

### Rapport financier

	<b>2012-2013</b> 30 avril 2013	<b>2013-2014</b> 30 avril 2014
Solde bancaire au début	1 524,64\$	1 027,41\$
<b>Revenus</b>		
Cotisation des membres	1 960,00\$	1 920,00\$
Dons	550,00\$	535,00\$
Remboursements		115,40\$
Total	2 510,00\$	2 570,40\$
<b>Dépenses</b>		
Affiliations	105,00\$	125,00\$
Communications, promotion	114,86\$	117,27\$
Bulletin, papeterie, cartes, impressions	1 904,98\$	664,16\$
Site web	157,07\$	137,34\$
Réunions	52,20\$	30,84\$
Assurances	367,00\$	377,90\$
Boîte postale	160,97\$	172,46\$
Frais caisse	112,05\$	57,85\$
Registraire	33,00\$	52,70\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 007,23\$</b>	<b>1 735,52\$</b>
Excédent des revenus sur les dépenses	- 497,23\$	834,88\$
<b>Solde bancaire à la fin</b>	<b>1 027,41\$</b>	<b>1 862,29\$</b>

Note : En 2012-2013, le coût du bulletin a été trop élevé à cause d'une erreur de facturation pour l'impression. Ce coût a été déduit lors de la production du bulletin no 23. En 2013-2014, un seul bulletin (no 23) a été facturé.

**Charles Prévost**  
Trésorier



# Les algues bleu-vert : suivi été 2014

Par Paul Ménard

## Introduction

Pendant la dernière période estivale, principalement de mai à septembre, trois épisodes d'éclosion d'algues bleu-vert nous ont été rapportés. Il est possible que ce nombre soit légèrement plus élevé. Aucun rapport officiel n'a été trouvé. Pour le moment, on juge que l'ampleur du phénomène a été inférieure à celle de 2013, où plus de quatre événements du genre ont été signalés. Il faut mentionner aussi que le bureau régional du MDDEFP (ministère de l'environnement) à Repentigny ne délègue plus de représentant sur les lieux.

Un précédent article, publié dans le Bulletin no. 24, concernant l'étude du problème des cyanobactéries a expliqué la nature de ce phénomène et a fourni certaines explications sur la présence et la cause possible de l'apparition de ces algues au réservoir Taureau. En effet, il est surprenant de constater que cette anomalie soit présente, puisqu'on retrouve peu de terres agricoles ni d'industries générant du phosphore dans l'environnement immédiat du lac. Ces sources sont ciblées comme principal facteur de pollution de la majorité des lacs du Québec, menacés par l'envahissement des algues sur les rives.

Malgré le faible échantillonnage de cas en 2014, deux faits intéressants furent observés : le mois de mai a été plus chaud que d'habitude, ce qui a entraîné un réchauffement plus rapide de l'eau. Au début de juin, l'eau atteignait déjà 20°C. Le reste de l'été a été plutôt frais, de sorte que l'eau n'a pas dépassé 25°C. Puis, les précipitations ont été plus faibles à compter de juin. En ce qui concerne les précipitations, très peu de journées ont reçu plus de 20 mm de pluie, à l'exception du 16 mai où on a enregistré la pluie la plus abondante, soit 44 mm<sup>1</sup>.



Photo d'algues bleu-vert prise à la baie des Quenouilles le 29 juin 2014.

## Corrélation avec les pluies estivales

La première observation d'algues bleu-vert a été remarquée par Mme Carine Laliberté, inspectrice en environnement, juste avant de reprendre son emploi d'été. Elle a remarqué qu'à la Baie Price, toute l'eau était teintée d'une couleur verdâtre. C'était une des premières journées de mai.

Quelques épisodes sont survenus du 25 au 29 juin. Des fleurs d'eau ont été remarquées à plusieurs endroits : la Baie Plourde (Baie des Quenouilles) et sur la plage près de la rue des Sapins.

Enfin, on a encore signalé la présence d'algues dans la Baie des Quenouilles le 22 août dans l'après-midi. Ça s'est manifesté par une bande de 0,5 m de largeur tout le long de la petite plage.

Si on s'en tient à l'hypothèse que ce sont les pluies intenses qui pourraient être responsables de l'apport de sédiments et de phosphore par ruissellement de surface, ces apparitions éphémères d'algues sont plus difficiles à expliquer. Mais, la fonte rapide de la neige au printemps pourrait être responsable du premier épisode en mai.

Quand aux épisodes de juin, nous pouvons seulement dire pour l'instant, qu'il y avait beaucoup d'activités nautiques sur le lac. Est-ce que les vagues générées par les embarcations à moteur auraient été à l'origine du brassage des sédiments reposant au fond de l'eau, libérant ainsi le phosphore à la surface. C'est à cette époque de l'année où on mesure généralement la plus faible transparence de l'eau. Depuis 2007, la première année où des mesures de transparence ont été prises, l'eau est plus brouillée au début de l'été. On y enregistre habituellement une transparence qui se situe autour de 2 mètres. En comparaison, la transparence de l'eau peut dépasser 3 mètres en septembre.

Référence 1 : Environnement Canada – conditions atmosphériques et météorologie

## Suivi à long terme

Il est évident que nous ne pouvons réellement confirmer cette année la cause principale de la présence d'algues sur notre plan d'eau. Le nombre d'échantillons est trop faible, et aucun rapport d'analyse n'a été consigné officiellement, autant à la municipalité qu'au bureau régional de l'environnement à Repentigny. En conséquence, le degré de toxicité n'a pu être déterminé.

Serait-on en train de marginaliser le problème d'algues bleu-vert ? L'APLT pense, au contraire, qu'il faut continuer à bien inventorier les épisodes, avec le plus de détails possibles, pour en chercher la cause principale. Plusieurs lacs en Estrie sont aux prises avec ce problème d'algues, et si nous ne faisons rien pour enrayer leur prolifération, nous nous réveillerons avec une perte importante de la valeur individuelle de nos propriétés et, pour les commerçants, la fuite des villégiateurs vers les plans d'eau qui demeureront naturellement beaux.

Les efforts de la municipalité pour obliger les riverains à rétablir une bande de protection boisée sur les rives de leur terrain méritent d'être soulignés.

# Mesures de la transparence de l'eau : suivi été 2014

Par Paul Ménard

---

Depuis l'été 2007, l'APLT mesure la transparence de l'eau, telle que préconisée par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). La première année, ces mesures ont été accompagnées de l'analyse physico-chimique de l'eau, qui comprenait le taux de phosphore total, le carbone organique dissout et le taux de chlorophylle  $\alpha$ .

Le programme de 5 ans du RSVL, en plus des analyses de laboratoire, a inclus la mesure annuelle de la transparence de l'eau, avec la méthode Secchi. Ceci est réalisé en immergeant lentement dans l'eau un disque aux couleurs noires et blanches, jusqu'à la perte de vue complète du disque. La profondeur est notée et comparée d'une station à l'autre. Au moins 3 lectures sont prises à chaque station au cours de l'été.

Le nombre de stations de mesure, qui étaient de quatre au début a été réduit à 2 stations après 2009 et à une seule station depuis 2012. La localisation de la dernière station de suivi est l'endroit le plus profond du lac, soit en face de l'Île du village dans la Baie St-Ignace.

Des discussions avec la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) ont eu lieu pour que cette dernière prenne la relève à l'avenir. De nouvelles analyses chimiques de l'eau devraient être effectuées au cours de l'été 2015, et au moins 2 stations de mesure seront vraisemblablement choisies pour représenter plus adéquatement la grande superficie du lac Taureau.

À priori, ces mesures ne semblent pas très révélatrices pour un lac de type réservoir, mais elles sont utiles pour connaître son degré d'eutrophisation à long terme et faire des comparaisons avec d'autres lacs présentant des conditions similaires d'exploitation.

M. Michel D'Orsonnens s'est toujours impliqué activement pour les activités de l'association, entre autres, pour les mesures de la transparence de l'eau depuis le début en 2007. Malheureusement il est décédé subitement en octobre dernier. Nous regretterons beaucoup Michel, et en particulier nous déplorons son absence pour cette activité de l'association, au moment où nous nous apprêtons à transférer notre expérience et le suivi à la SDPRM.

# Projet de traitement contre les insectes piqueurs

Par Daniel Tokatéloff

---

## Réunion d'information et consultation

Lors de cette réunion tenue le 25 octobre, les représentants de la municipalité de St Michel ont présenté un projet de traitement biologique contre les insectes piqueurs sur un certain territoire de la municipalité et les coûts associés à répartir dans les taxes municipales. À cette occasion, un représentant de la société CDG Environnement de Trois-Rivières a décrit les procédures de traitement biologique par la bactérie « Bti ». Celle-ci est naturellement présente dans la nature et est utilisée depuis 1982 à travers le monde pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires. Il s'agit d'un traitement « larvicide » qui détruit les larves des insectes piqueurs uniquement, grâce à une action très spécifique sur leur système digestif.

Lors de cette réunion, il a été avancé que cette bactérie n'aurait pas d'impact négatif sur les autres espèces animales, que ce soient les divers insectes, les oiseaux ou les animaux, et plusieurs références et rapports d'études ont été donnés en référence par CDG Environnement. L'expérience accumulée avec ce traitement est assez importante et les localités suivantes du Québec l'utilisent depuis plusieurs années, par exemple : Tremblant, St Côme, Notre-Dame de la Merci, Terrebonne, Laval, Fermont, St Donat, Blainville, Trois-Rivières, La Tuque, Shawinigan.

Ce traitement devrait débuter au printemps et se poursuivre pendant l'été de façon dégressive (entre 6 et 15 traitements), et dans une certaine mesure, de la main d'œuvre locale serait utilisée. Le traitement consiste en une pulvérisation du produit Bti, soit manuellement soit par avion ou hélicoptère, sur les nappes d'eau stagnantes (où sont les larves de maringouins) et les ruisseaux et écoulements d'eaux vives (où sont les larves de mouches noires). Comme ces insectes se déplacent sur de grandes distances (1 km pour les maringouins et 6 km pour les mouches noires), un périmètre assez grand doit être couvert pour obtenir une efficacité visée de 80% de réduction.

## Projet de traitement à St Michel et environs

Un projet préliminaire a alors été présenté qui couvrirait un territoire assez vaste autour du village et qui engloberait les zones suivantes : le village lui-même avec une zone au sud et une zone à l'ouest, toute la rive ouest du lac Tau-reau incluant la baie Dominique, la baie Morrissette et allant au nord jusqu'à l'auberge, et du côté est du lac, la Pointe-Fine, la rive sud de la baie de St Ignace, la zone du chemin des Cônifères, du chemin du lac et du camping municipal, le lac à la Truite, le terrain de golf et le lac Kaiagamac. Ce traitement commencerait au printemps 2015. Il est mentionné que, considérant les grandes étendues de forêts à couvrir, le traitement serait limité aux nappes d'eau et ruisseaux aux alentours des zones habitées.

Les justifications données pour un tel programme sont les suivantes : amélioration de la qualité de vie pour les résidents du village et de la région, impact positif au point de vue touristique et commercial.

Le coût annuel de ce traitement a été estimé à environ 241,000\$ et une répartition préliminaire de ce coût dans les taxes municipales annuelles a été présentée. Quelques chiffres avancés : taxe annuelle par logement ou par chalet 80\$, par terrain vacant 40\$, et des montants plus élevés pour les commerces, industries, hôtels/auberges, etc.

## Discussion sur le projet

De nombreux commentaires ont été émis par les personnes présentes à cette réunion, certains positifs, d'autres beaucoup moins. Un souci constant est apparu sur le risque que l'introduction de cette bactérie dans la nature procure des effets néfastes à plus ou moins long terme sur les autres espèces, ainsi que des doutes sur l'efficacité à attendre de ce traitement.

Suite à plusieurs interventions, les représentants de la municipalité ont accepté que ce projet soit soumis à un référendum consultatif sur la base « un compte de taxe - un vote » pour les résidents situés à l'intérieur du territoire.

## Discussions au sein du CA de l'APLT

Le CA a décidé d'envoyer un résumé de cette réunion aux membres de l'association dont nous avons l'adresse courriel. Une discussion s'est tenue entre les membres du CA et plusieurs membres informés du projet, au cours de laquelle des commentaires plutôt négatifs envers ce projet ont été émis, essentiellement pour les mêmes raisons que ci-dessus. Cependant les avis étaient partagés, et il est apparu clairement que seul le référendum permettrait de trancher.

## Référendum et décision

Tel qu'annoncé, la municipalité a mis en place un référendum consultatif par voie postale qui s'est tenu entre le 12 novembre et le 5 décembre. Les résultats ont été annoncés le 8 décembre et furent les suivants : **66 % des votes ont été en faveur du projet de traitement.**

Il faut noter que le taux de participation à ce référendum a été élevé puisque 54 % des résidents habilités à voter ont effectivement participé à cette consultation.

En conséquence, nous devons nous attendre à voir les procédures d'épandage du larvicide mises en œuvre autour de nos résidences dès le mois d'avril prochain.

# Projets d'aménagement : voies cyclables et rivière Matawin

Par Daniel Tokatéloff

---

Le jeudi 6 novembre s'est tenue une réunion de consultation à l'hôtel de ville de St Michel au cours de laquelle la municipalité a présenté deux projets d'aménagement pour des activités de plein air.

- Le premier projet consiste en l'aménagement de voies cyclables le long de certaines rues du village, et jusqu'à proximité du site de la chute à Ménard. Ceci constituerait la 1<sup>ère</sup> étape dans un projet à plus long terme d'aménagement de pistes et/ou d'accotements cyclables sur de plus grandes distances autour de St Michel, en particulier avec un projet de construction d'une passerelle au-dessus de la chute à Ménard, ceci lorsque l'autre projet de longue haleine de relocalisation de la route 131 pour contourner la section de la plage et du camping municipal sera réalisé. Dans l'immédiat, ce sont des voies ou accotements cyclables qui seront aménagés dès l'été 2015 dans et autour du village.
- Le second projet consiste en l'acquisition d'une petite maison présentement à l'abandon, située dans l'angle de la rivière Matawin et de la route 131 à l'entrée du pont (face au Provigo), et la mise sur pieds d'activités (location, excursions) de canot et kayak sur le tronçon de la rivière Matawin situé entre le rapide Brûlé (en amont) et le cœur du village (hôtel Central, en aval), ce qui mettra en valeur une section très belle et très sauvage de la rivière aux portes même du village.

Ces deux projets sont développés et gérés par des employés très motivés et dévoués de la municipalité (Pascal Ferland et Marie-Ève St Georges). On peut donc être optimiste et espérer voir sous peu une ouverture très concrète vers des activités de plein-air non-motorisées autour du village de St Michel.

## Les commentaires de l'APLT sur ces projets

De tels projets de « développement vert » nous apparaissent comme excellents, à la fois en tant que projets d'activités non-motorisées, mais aussi pour leur potentiel d'impact économique dans la région.

En effet, l'attrait touristique des villages repose largement sur leur capacité à attirer un plus grand nombre de visiteurs de passage et à prolonger la durée moyenne de séjour. Ceci permet de maximiser les retombées générées par les dollars-loisirs!

Un Québécois sur deux possède un vélo et la pratique du cyclisme est devenue un levier important pour stimuler la fréquentation des municipalités par les visiteurs de passage. Nombreux, ces touristes de passage assurent la prospérité des commerces locaux, la création d'emplois et contribuent à stimuler la diversification commerciale. Comme les municipalités sont toutes en concurrence pour attirer ces visiteurs de passage, il est important d'offrir une expérience de visite optimale! Autrement dit, une piste cyclable, c'est très bien mais, pour se distinguer, la municipalité doit penser aux détails: le confort des cyclistes (aires de repos, par exemple), la sécurité des cyclistes, les besoins des familles, la restauration santé, la beauté du parcours, etc. Et pourquoi ne pas aller chercher des conseils chez des experts comme Vélo Québec? Donc ceci peut devenir un très beau projet qui, d'année en année, se bonifie!

Un très bel exemple de succès : la piste du Petit Train du Nord qui, à la suite d'un jugement, est devenue une piste de vélo l'été, et de ski de fond l'hiver ! Cette piste est rapidement devenue un attrait important de la région des Laurentides, de St Jérôme à Mont Tremblant.

En conclusion, c'est l'occasion d'appliquer la maxime : "**Changer ou voir la prospérité s'en aller ailleurs**"!

# Parc régional du lac Taureau

## Table de concertation

Par Gilles Cartier et Daniel Tokatéloff

---

### Résumé de la réunion du 6 novembre 2014

L'APLT apprécie grandement que la SDPRM (société de développement des parcs régionaux de la Matawinie) organise à nouveau les réunions de la Table de concertation entre les divers intervenants dans le développement du Parc régional, après une interruption d'une année. La réunion du 6 novembre s'est tenue à St Michel, et notre association était représentée par notre président Gilles Cartier.

Les points principaux que nous avons retenus sont les suivants :

#### A- Présentation de trois projets dans le périmètre du Parc

- 1 - Projet de développement de villégiature sur la pointe de la baie Dominique, dont le promoteur Sylvain Rondeau est soutenu par le CLD (centre local de développement représenté par Jacques Girardin, ancien directeur de la Chambre de commerce de St Michel). Ce projet consisterait en la construction de chalets en 2<sup>ième</sup> ligne et se ferait en plusieurs étapes.
- 2 - Projet de développement de villégiature à Pointe Fine sur des terrains non riverains dans le secteur de la rue des Érables. Le promoteur est Michel Rondeau. Celui-ci prévoit aménager une descente de mise à l'eau communautaire pour desservir ces nouveaux lots, ce qui provoque de vives inquiétudes de la part des résidents voisins actuels. Après discussions, l'APLT s'est déclaré favorable au projet avec la condition essentielle que les propriétaires actuels ne soient pas dérangés par un accès pour mise à l'eau.
- 3 - Projet d'un réseau de sentiers pédestres et de vélo avec des relais-refuges dans les secteurs des baies du Poste et du Canot rouge, présenté par la société Amisk Aventures. Ce projet visant des activités de plein air non motorisées est très bien accueilli par les intervenants principaux, notamment la SDPRM, la municipalité et l'APLT.

#### B- Présentation par Hydro-Québec sur la gestion du réservoir Taureau

La société d'état s'était déplacée en force (6 représentants), ce qui traduit l'importance qu'elle donne à la bonne gestion de ce réservoir en collaboration avec les divers intervenants locaux. Après une présentation vidéo très instructive, HQ a expliqué les contraintes auxquelles elle doit faire face pendant l'été en parallèle avec l'hydraulicité dont elle dispose (les quantités d'eau disponibles selon les périodes) : une entente avec un centre nautique de rafting afin d'assurer un bon débit sur la rivière Matawin Est (du début juin au 1<sup>er</sup> septembre), et l'entente avec la municipalité de St Michel pour garder les niveaux autour d'une cote-cible de 357,85m (entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> septembre).

L'APLT a félicité HQ pour sa bonne gestion des niveaux depuis les trois dernières années. En effet, les niveaux en été tels que relevés par l'APLT, ont généralement été dans la fourchette de plus ou moins 15 cm autour de la cote-cible, et ceci même si la tendance était plutôt vers la limite inférieure. Il fut ensuite discuté des possibilités de remonter la cote-cible vers 358m, ce qui nécessiterait une approbation de tous les intervenants du milieu. L'APLT a insisté sur le fait qu'une cote plus élevée aurait un impact positif sur la qualité de l'eau puisque cela diminuerait le développement des algues bleues dans les baies peu profondes.

(Une petite remarque en passant : au cours de la réunion, il est apparu que tous les divers intervenants semblaient lire le bulletin de l'APLT régulièrement et avec attention! Un bon point pour nous!).

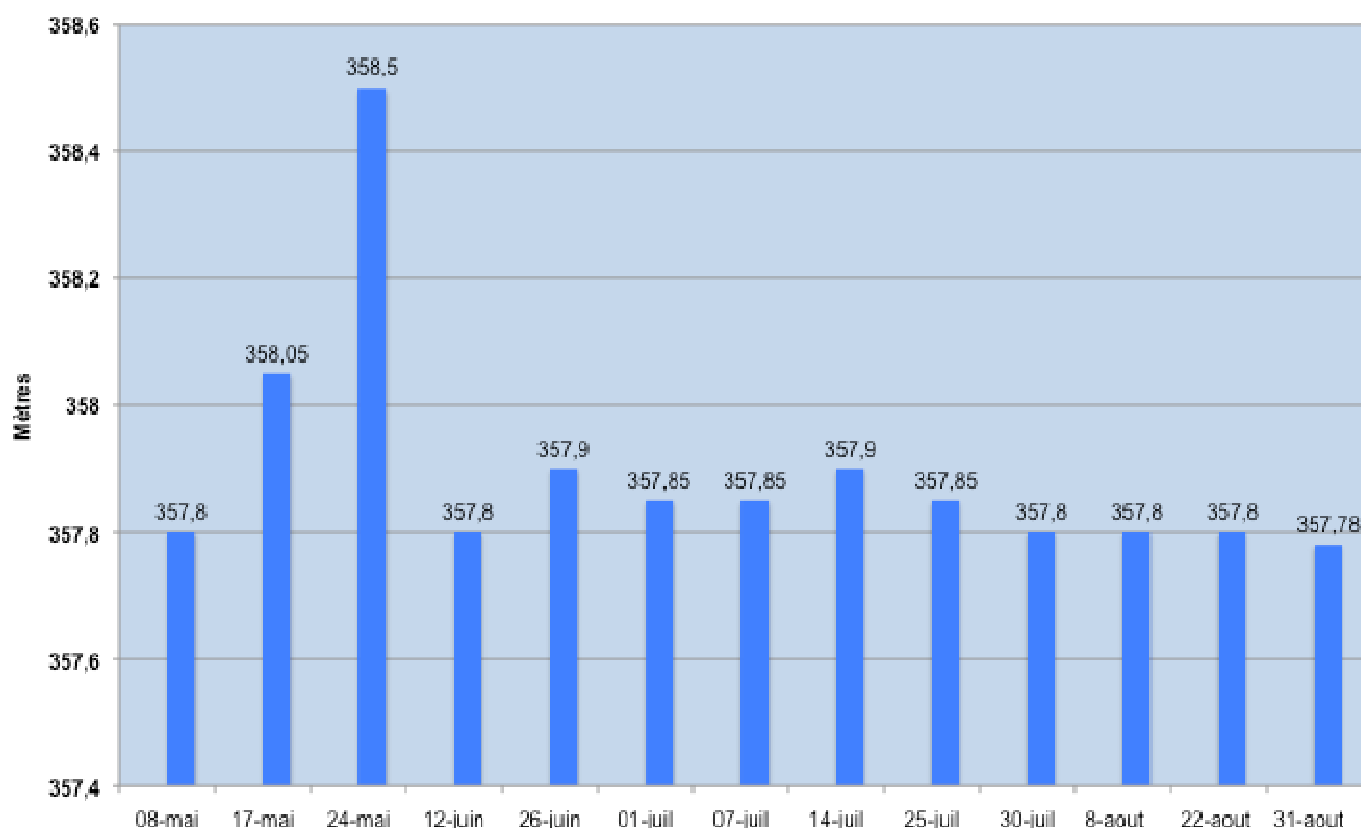
#### C- Prochaine réunion de la Table de concertation : prévue pour le printemps prochain.

# Les niveaux du réservoir Taureau en 2014

Par Charles Prévost

De nouveau cet été les niveaux d'eau ont été relativement stables et ont respecté l'entente. Selon l'entente entre Hydro-Québec, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de la Matawinie, le niveau du réservoir doit se situer entre 357,70 et 358,00 mètres entre le 2e jeudi de juin et le lundi de la fête du travail. La cote cible est de 357,85. On s'attend donc à ce que le contrôle des niveaux du réservoir sera maintenu en 2015 et si possible légèrement au dessus de la cote cible.

## Niveaux du réservoir Taureau été 2014



Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC)  
Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355 ou 1 866 694-5454  
(24 h sur 24 et 7 jours sur 7)  
Télécopieur : 450 654-6131  
Courriel : [lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Site web : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

# Encadrer la navigation motorisée et assurer la santé des lacs : un vaste projet de concertation

Par Fernand Landreville

---

La croissance du nombre et de la puissance des embarcations motorisées, la multiplication des incidents, les conflits d'usage de même que les préoccupations de l'ensemble des usagers à l'égard de la santé des lacs ont amené de nombreuses municipalités à prendre divers moyens pour encadrer la navigation motorisée et la pratique des sports de remorquage.

D'entrée de jeu, il convient de préciser que notre Association ne souhaite nullement que la navigation motorisée soit interdite! Bien au contraire, l'Association souhaite que des encadrements soient implantés sur le lac Taureau, ceci de manière à ce que chacun puisse pratiquer en toute sécurité, son activité préférée, motorisée ou non motorisée. L'Association, comme l'ensemble des intervenants se préoccupe aussi, bien sûr, de préserver la santé de notre lac!

Les pouvoirs d'intervention des municipalités vis à vis la navigation motorisée, laquelle relève d'une compétence fédérale exclusive, sont néanmoins limités. Afin de bien comprendre le dossier des encadrements à la navigation motorisée, il est essentiel de bien comprendre le partage des compétences entre les 3 niveaux de gouvernements.

**<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/limites-concernant-la-navigation-de-plaisance/>**

Dans le but de protéger la santé du lac Taureau, l'Association appuie aussi l'adoption et la mise à jour de règlements municipaux concernant le bruit, la revitalisation des berges, l'utilisation de pesticides et d'engrais, et, enfin, la gestion du parc de fosses septiques.

L'étude des encadrements mis en place par diverses municipalités et par Transport Canada sur des lacs comparables au lac Taureau devrait inspirer les discussions. Ainsi, par exemple :

Au lac Memphrémagog : bande riveraine pouvant aller jusqu'à 150 mètres, où la circulation motorisée est limitée à 10km/h., sans remorquage. À noter que, sur tous les lacs, la bande riveraine, s'applique tout autant aux berges des lacs qu'à celles des îles et des îlots habités ou non habités;

Au lac des Sables : des baies sont réservées à la baignade, la voile et autres activités non motorisées; les embarcations motorisée ne peuvent y circuler qu'à la vitesse d'embrayage;

À Saint-Donat, on a balisé les corridors étroits, de façon à réduire l'érosion de la berges;

Pour connaître les encadrements en place sur les lacs du Québec apparaissent à l'adresse suivante, page 203 et suivantes :

**<http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2008-120.pdf>**

À noter que le processus d'obtention d'une réglementation par Transports Canada peut facilement atteindre 5 ans. Compte tenu de ce délai, plusieurs municipalités adoptent un guide de conduite comprenant une gamme d'encadrement dont le respect par les usagers demeure volontaire mais aux quels la grande majorité se plie de bon gré .Notre Association milite aussi en ce sens.

À consulter :

**<http://forumnationalsurleslacs.org/wp-content/uploads/IGirard.pdf>**

**<http://forumnationalsurleslacs.org/wp-content/uploads/MGirard.pdf>**

# Jurisprudence concernant la protection du milieu riverain

Par Charles Prévost

---

## **Compétence reconnue des municipalités locales en matière de réglementation portant sur la renaturalisation (ou « revégétalisation ») de la rive des lacs et des cours d'eau.**

(Texte tiré d'une publication de 2012 de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton)

Au cours des dernières années, bon nombre de municipalités locales au Québec se sont dotées de règlements visant à exiger la renaturalisation (ou « revégétalisation ») de la rive des lacs et des cours d'eau. Par ces règlements, les municipalités interdisaient d'une part à tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à effectuer la coupe de végétation sur une bande d'une dizaine de mètres (plus ou moins) située sur la rive et exigeaient d'autre part la renaturalisation de la rive par la plantation d'espèces arbustives et arboricoles. Les municipalités pouvaient-elles agir ainsi ?

-----

La Cour d'appel du Québec confirme dans un jugement rendu le 20 juin 2011 que les municipalités ont non seulement le pouvoir d'imposer des normes de protection de la bande riveraine autour des lacs et en bordure des cours d'eau, mais qu'elles ont aussi le droit d'imposer aux propriétaires la remise en état cette portion de la berge, mettant fin à un prétendu régime de droits acquis que plusieurs maires invoquaient pour justifier leur inaction dans ce domaine. La Cour rejette l'argument des citoyens en rappelant entre autres que le droit de propriété n'est pas absolu, notamment lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement et que, dans la mesure où l'objectif poursuivi par un règlement est raisonnable, le pouvoir judiciaire n'interviendra pas, et ce, même lorsque ces dispositions réglementaires créent un préjudice à un ou des individus en particulier.

Consulter ce jugement rendu en appel le 20 juin 2011 (suite au jugement de la Cour supérieure du 7 avril 2010) :

**<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=60228810&doc=5C8D23F5C952D73AC1E1CB1BEBCED8570E8AE30822AA082212596CFE7F74651D>**

\*\*\*

## **Un riverain condamné à plus de 30 000 \$ de frais pour avoir coupé dans arbres dans la rive**

Après avoir rasé un talus sur le bord du lac Ouareau, en contravention du règlement municipal qui défend de couper des arbres dans la bande riveraine, un citoyen de Notre-Dame-de-la-Merci devra rembourser plus de 30 000 \$ de frais engagés par la petite municipalité de 1 100 habitants pour le poursuivre. Le riverain devra aussi remettre le terrain dans sa forme initiale. Cette décision de la Cour supérieure encouragera les municipalités de petite taille comme la nôtre à appliquer plus rigoureusement leur réglementation environnementale car elles ne craindront plus d'absorber les frais importants encourus pour agir dans de telles circonstances.

Consulter ce jugement de la Cour supérieure rendu le 10 février 2012 :

**<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=59059518&doc=9712437B836299E2EB1CC36BF0A9E7D170BA76F4A98713FDD3AFAF56EFF24365>**

\*\*\*

## **Un riverain condamné à déplacer à l'extérieur de la bande de protection riveraine ou à démolir les « constructions » et « ouvrages » nonconformes, à procéder à des travaux de remise en état des lieux et à rétablir la couverture végétale de la rive**

Un jugement a été rendu le 28 mars dernier en faveur de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par un juge de la Cour Supérieure concernant un cas de construction illégale en bande riveraine. Cela constitue un beau cas de jurisprudence en matière de protection des rives.



Extrait de la page 16 du jugement :

« Le tribunal :

DÉCLARE que ces Constructions et Ouvrages sont non conformes au *Règlement de zonage* et au *Règlement relatif à la revégétalisation*;

ORDONNE au défendeur de même qu'à tout occupant présent ou futur du Terrain, de déplacer à l'extérieur de la bande de protection riveraine ou de démolir ces Constructions et Ouvrages non conformes, au plus tard le 30 juin 2012;

ORDONNE au défendeur de même qu'à tout occupant présent ou futur du Terrain, de procéder à des travaux de remise en état des lieux et au ramassage des matériaux de construction, le cas échéant, au plus tard le 30 juin 2012;

ORDONNE au défendeur de même qu'à tout occupant présent ou futur du Terrain, de rétablir la couverture végétale de la rive à tous les endroits où des constructions ont été réalisées illégalement; (...) »

Consulter ce jugement de la Cour supérieure rendu le 28 mars 2012 :

**<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=60191419&doc=D68D83749A730C897968D230C18F6E010636A483827C45518D89A290AC352CD5&page=3>**

\*\*\*

## Pour en savoir plus

Centre québécois du droit de l'environnement

**<http://www.cqde.org/>**

Jean-François Girard, biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement

**<http://www.dufresnehebert.ca/FicheAvocat.aspx?id=10>**

Le pouvoir des municipalités en environnement – Émission la *Semaine verte*, le samedi 8 mai 2010

**[http://www.radio-canada.ca/emissions/la\\_semaine\\_verte/2009-2010/chronique.asp?idChronique=110498](http://www.radio-canada.ca/emissions/la_semaine_verte/2009-2010/chronique.asp?idChronique=110498)**

Émission *À vous de juger*. Une entrevue avec Me Jean-François Girard, biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement

**[http://www.ville.stbruno.qc.ca/asp/gabarits/Gabarit.asp?ID\\_MESSAGE=8357&CA\\_T\\_RAC=61](http://www.ville.stbruno.qc.ca/asp/gabarits/Gabarit.asp?ID_MESSAGE=8357&CA_T_RAC=61)**

Analyse de la validité des règlements municipaux sur les bandes riveraines

**[www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/.../39-12-choquette.pdf](http://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/.../39-12-choquette.pdf)**

Compétence reconnue des municipalités locales en matière de réglementation portant sur la renaturalisation de la rive des lacs et des cours d'eau

**<http://www.pfdavocats.com/fr/colonne-juridique-Competence-reconnue-des-municipalites-locales-en-matiere-de-reglementation-portant-sur-la-renaturalisation-de-la-rive-des-lacs-et-des-cours-d-eau-457>**

Guide synthèse des bonnes pratiques à l'égard des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert

**<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-synth-bonne-pratiq.pdf>**

# Le CQDE fête ses 25 ans!

Par Daniel Tokatéloff et Charles Prévost

---

Extrait d'un texte du CQDE (Centre québécois du droit de l'environnement) diffusé fin novembre 2014.  
L'APLT est membre du CQDE depuis plusieurs années.

## INFOLETTRE DE DÉCEMBRE 2014 DU CQDE : 25 ANS DE VICTOIRES!

Eh oui, déjà! Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) célèbre cette année 25 ans de victoires

Comme vous le savez, le CQDE est à l'origine de plusieurs grandes victoires judiciaires pour l'environnement au Québec. En 2014 seulement, les avocats du CQDE, en grande partie bénévoles, pilotaient quatre importants recours de front.

Tout récemment, en septembre dernier, ils obtenaient une grande victoire en Cour supérieure en forçant l'arrêt des forages entrepris par TransCanada dans l'habitat des bélugas qui avaient été autorisés par les deux gouvernements, sans les avis d'expert.

C'est aussi le CQDE qui tente de protéger d'une menace imminente la rainette faux-grillon, une minuscule grenouille, dans un recours à l'encontre du ministère fédéral de l'Environnement en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Ils sont présentement devant la Cour supérieure pour que le projet de cimenterie de Port-Daniel-Gascons soit soumis à l'examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Ce sont aussi ces mêmes avocats qui sont allés jusqu'à la Cour d'appel pour que les régimes de protection de l'environnement prévus dans la Loi sur la qualité de l'environnement soient appliqués à l'égard des activités de forages prévus sur l'Île d'Anticosti.

En plus de ces recours devant les tribunaux, le CQDE a également pour mission de faire évoluer les lois pour que l'environnement soit de mieux en mieux protégé. Le CQDE a proposé des analyses et solutions juridiques dans plusieurs dossiers majeurs comme les gaz de schiste, les mines, le Mont Orford, les algues bleues, les poursuites bâillonnées, le Suroît, les sols contaminés... Nous abordons aussi de grandes thématiques comme la conservation des milieux naturels et la protection de l'eau. Au fil des années, c'est une cinquantaine de mémoires déposés et plusieurs publications diffusées pour informer les citoyens de leurs droits.

C'est dans cette foulée que nous lançons notre campagne de financement « 25 bonnes raisons de soutenir le CQDE ». Vous y découvrirez les nombreuses façons de nous aider : tous les dons comptent, même le don de soi!

Aidez-nous à continuer, visitez et partagez à tous vents notre page

**[www.25bonnesraisons.org](http://www.25bonnesraisons.org)**

# Changements au sein du CA

Par Daniel Tokatéloff

---

Lors de l'assemblée générale de l'APLT qui s'est tenue le 26 juillet dernier, les changements suivants à la composition du conseil d'administration (CA) ont été entérinés :

- Claire Pilon a démissionné de son poste d'administratrice, étant déjà très sollicitée dans ses fonctions au sein de l'association des propriétaires de Pointe-Fine (APPF). Nous avons beaucoup apprécié la participation de Claire à nos activités et à nos discussions depuis les deux dernières années, et nous la remercions de son implication dans notre équipe.
- Susie Navert a accepté d'assumer la fonction d'administratrice et a été élue à l'unanimité des membres présents. Nous sommes heureux d'accueillir Susie dans notre groupe et ainsi de pouvoir bénéficier de sa passion pour la préservation de l'environnement naturel du lac Taureau, elle qui a été l'observatrice attentive des impacts ressentis dans la zone de la baie des Quenouilles par toutes sortes d'activités dommageables.

En conséquence, à la clôture de notre assemblée générale du 26 juillet, le nouveau CA de l'APLT était le suivant (et ceci en faisant abstraction du malheureux événement devant survenir plus tard en octobre concernant le décès de Michel d'Orsonnens, voir l'annonce à ce sujet) :

## **Conseil d'administration 2014-2015**

## **Comité de direction**

Président : Gilles Cartier  
Vice-président : Paul Ménard  
Secrétaire : Daniel Tokatéloff  
Trésorier : Charles Prévost

## **Administrateurs**

Michel Berthelot  
Michel d'Orsonnens  
Robert Lafond  
Susie Navert  
Liza Poulin

# Une bien triste nouvelle

Par Daniel Tokatéloff

---

Notre ami Michel d'Orsonnens nous a quittés le 21 octobre dernier.

Alors qu'il profitait d'une belle journée d'automne au bord de « son » lac pour remiser ses meubles de jardin, comme nous le faisons tous à chaque année, son cœur l'a lâché, et tous ses rêves de retraite dans son chalet de la baie de St Ignace avec son épouse Andrée se sont envolés avec lui.

Nous regretterons tous Michel, qui depuis les années 1990 a été un des piliers de notre association. Michel a toujours été volontaire pour s'impliquer dans des dossiers qui le passionnaient et qui touchaient son cher lac Taureau, que ce soit pour suivre les divers événements affectant le lac dans la baie de St Ignace, pour relancer l'ensemencement du doré dans le lac ou pour prendre des relevés de qualité et de transparence de l'eau. Et il répondait toujours présent lorsque l'APLT devait se mobiliser, se promouvoir ou se défendre.

Les membres du conseil d'administration de notre association se joignent à moi pour renouveler leurs condoléances à son épouse, à son fils et à sa famille. Nous garderons de Michel le souvenir de son dévouement, de sa gentillesse et de sa bonne humeur.

# Appel aux membres

Par le comité exécutif de l'APLT

Une autre année s'est écoulée, et il est temps de renouveler votre appui à l'APLT. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription :

## Nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation!

C'est maintenant pour 2015 que nous sollicitons votre renouvellement (formulaire ci-joint). Nous vous en remercions d'avance.

## Et pourquoi pas un don ?

... car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent!!

Depuis cinq ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès appréciable. Car non seulement cela nous permet-il de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela sera très apprécié!

## Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres!

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses proches voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau pour y bâtir leur chalet de rêve).

Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans les dossiers qui nous concernent tous.



## Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT) Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion

Conformément au règlement 1 qui a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de l'APLT du 7 octobre 2006, toute personne qui désire devenir membre de l'APLT, et qui n'a pas déjà été membre dans les cinq années précédentes, doit remplir la présente demande d'adhésion.

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de 20\$ qui constitue, dans le cas d'une demande d'adhésion, le paiement de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle.

Nom

Courriel

.....

.....

Adresse principale de correspondance

Téléphone

.....

.....

Adresse à Saint-Michel-des-Saints

Téléphone

.....

.....

**Demande de renouvellement : Cochez**

**Demande d'adhésion : Cochez**

Ancien membre dans les cinq dernières années.

Votre signature

Date de la demande

.....

.....

Envoyez la formule et le paiement à :

**APLT  
Case postale 1951  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0**



# Lettre d'opinion

Par Fernand Landreville, citoyen de Saint-Michel-des-Saints

---

## La lutte aux insectes piqueurs ou la ville à la campagne ?

À la campagne, il y a des maringouins, des mouches noires, des mouches à chevreuil, des guêpes, des araignées, des fourmis, des coccinelles et toutes sortes de bestioles qui, parfois, viennent nous embêter au moment où ce serait si agréable, en compagnie de nos invités, de prendre un bon repas sur le patio, au bord du lac!

On est si bien sur la rue Sainte-Catherine où l'air que l'on respire, souvent de qualité douteuse, étouffe toutes ces nuisances! La pollution vient à bout de tout! Et dire que les montréalais se plaignent du smog! À Montréal, il n'y a pas de maringouins...ou si peu!

Heureusement, le progrès est rendu à la campagne!

Pas fous, nos jeunes ont inventé les meilleurs moyens pour lutter contre les insectes piqueurs : ça s'appelle Internet et les jeux vidéo! Rien de tel pour ne pas se faire piquer! C'est ça le progrès : tu restes dans la maison!

Chez les moins jeunes, c'est notre tolérance qui, chaque année, fond en même temps que les bancs de neige... juste à temps pour le retour de la saison des insectes piqueurs! Et les maringouins ont l'air de le savoir, eux qui ne me lâchent pas pendant.....un gros deux semaines! Tellement brillants, les maringouins, ils choisissent toujours de venir au monde pendant les semaines où je suis en vacances! Comment font-ils ? C'est parce qu'on les sous-estime, les maringouins, qu'ils réussissent à survivre!

Vous pardonneriez, j'espère, cette entrée en matière, sarcastique ....mais qui témoigne bien de mon état d'âme face au projet d'épandage de dieu-sait-quoi qui ferait supposément la vie dure aux moustiques, à chaque saison! Il n'y a aujourd'hui, ni plus, ni moins de moustiques et autres bibittes que lorsque nous étions enfants et jouions dehors matin, midi et soir! Et pourtant, on s'en accommodait très bien!

On peut bien accuser les maringouins de n'importe quel péché.....mais franchement, ils n'ont pas grand-chose à voir avec la baisse de l'achalandage dans nos commerces, pas plus qu'ils nous empêchent de vivre une grande histoire d'amour avec le lac Taureau et la région de Lanaudière!

Et si j'accepte de sortir le bazooka contre les maringouins, je m'arrête où? Quelle sera ma prochaine cible? Les rats laveurs qui répandent partout le contenu de mes poubelles à chaque semaine? Les ouaouarons qui croassent tard le soir et m'empêchent de dormir? Le gars qui décrit des cercles devant chez moi pendant des heures avec son wakeboat ou celui qui passe la tondeuse le dimanche après-midi?

La campagne, c'est pas la ville! Ça semble évident mais on l'oublie parfois!

Et si je tiens tant à la campagne telle qu'elle est aujourd'hui, c'est parce que je ne veux pas respirer l'air pollué des grands centres, ni vivre dans un milieu où on combat la nature à coups de tapette à mouches chimique dont on ignore toutes les répercussions sur notre santé ou sur celles des autres bibittes qui peuplent notre environnement. Le principe de précaution.....

J'aime la campagne parce qu'il y a des oiseaux en abondance, parce que je peux me baigner dans un lac en santé, parce que je peux me parfumer au pouche-pouche qui pue et me faire croire que c'est efficace pour chasser les maringouins, parce que je peux enseigner à mon voisin toutes mes savantes théories et lui expliquer pourquoi, cette année, les maringouins sont pires que jamais!

Bon, je le reconnais, j'aime la campagne parce qu'il y a des maringouins, des mouches noires, des guêpes, des araignées, des coccinelles et même des maudites mouches à chevreuil!

D'accord pour que l'amateur de wakeboat se calme ou que le gars de la tondeuse prenne une pause le dimanche....mais là où je dis « on arrête! », c'est quand on veut aseptiser mon environnement et m'amener la ville à la campagne! Pas question!

Et, admettez-le donc, vous aussi, vous allez vous ennuyer des maringouins, cet hiver, quand il fera 35 degrés sous zéro!

## Petite capsule d'histoire... à suivre...

Par Gilles Rivest

# Le club de l'Aviron noir

❖❖❖ 1<sup>re</sup> partie ❖❖❖

## Printemps 1928



Pierre Dugas

Ils étaient une quinzaine à être présents dans le grand salon du presbytère. En ce dimanche d'avril plutôt frais, le curé chauffait encore le poêle à bois. Un peu trop, au goût des invités. Il y faisait une chaleur désagréable. Les hommes, venus après la grand'messe à la demande du curé Rinfret, étaient en sueur dans leurs habits du dimanche en laine épaisse. Ils se demandaient tout ce que pouvait bien leur vouloir le curé. Morin, Boucher, Dugas, Benoît, Robillard, Fréchette, Charrette, Mondor, Forest, Lanoix, Bolduc, Bazinet, Prud'homme, Tellier et Beaupré avaient été choisis avec soin par le prêtre pour leur qualité de leader et leur piété. Ils se regardaient les uns les autres en silence, n'osant pas prendre siège, craignant que le curé ait une mauvaise nouvelle à leur apprendre ou espérant qu'il leur annoncerait que finalement, le village ne serait pas inondé.

Le curé arriva enfin, par la porte de derrière qui donnait sur la rue St-Antoine, en provenance de la sacristie, où il avait retiré ces habits sacerdotaux. En voyant tous ces hommes debout, il les invita à s'asseoir, bien qu'il n'y ait pas suffisamment de chaises pour tous. Il aurait mieux fait de les garder à l'église. Comme des soldats au garde-à-vous, ils restèrent tous debout, intimidés par la personnalité du curé Rinfret. Celui-ci se versa un verre de gin sans en offrir aux hommes, l'air heureux et souriant.

« J'ai une bonne nouvelle pour vous, Messieurs! Nous allons faire revivre le Club de l'Aviron noir! ».

Ils s'attendaient à bien des choses, ils avaient, en quelques minutes, imaginé bien des scénarios, mais pas celui-là! Qu'est-ce que ce curé, en poste depuis trois ans, prêtre zélé et strict bien que serviable, pouvait bien savoir de ce club qu'ils avaient fondé à l'époque du curé Racette? Impossible d'imaginer que Josaphat Rinfret puisse connaître ce qu'avait été ce club. S'il avait su, il serait colérique et ne démontrerait pas cet air satisfait. En fait, probablement à cause de la rigidité de ce curé, le club était devenu inactif depuis son arrivée. Et depuis l'été passé, alors que l'on avait appris que leur village était condamné, ils avaient bien d'autres soucis que de se retrouver à cet endroit qui n'avait rien à voir avec les visées de l'Église.

« J'ai lu sur ce petit cercle que vous avez fondé et établi juste au sud du lac du Canot rouge permettait aux hommes du village de se retrouver en retraite fermée, notamment en compagnie du curé Melançon. J'ai lu sa correspondance à ce sujet. Il n'avait que de bons mots à écrire à l'évêque de Trois-Rivières sur votre initiative. Je veux qu'on reprenne cette bonne habitude et que l'on y aille ensemble. Une période de recueillement entre hommes ne peut qu'être bénéfique pour nos âmes ».

Les 15 paroissiens étaient stupéfaits. Avaient-ils bien compris? Chacun pensait la même chose. Le curé Melançon, venu à l'occasion au club avec eux, n'avait pas manqué de leur faire des remontrances. Et pourtant, il avait gardé secrets ses reproches et avait même défendu ses paroissiens auprès de l'évêque. Il faut dire que c'était un bon vivant. Sans compter que le curé Melançon n'avait pas tout su ni tout vu. Il s'était imposé à ce petit club secret ce qui avait drôlement ralenti les ardeurs des participants.

## Automne 1908

C'était le temps de la chasse. Les hommes avaient dit à leurs épouses qu'ils partaient en retraite fermée ce lundi pour le club de l'Aviron noir. L'une d'elles avait fait une scène à son époux.

« Une retraite fermée. Vous nous prenez pour des nouilles! Votre club n'a rien de religieux. On le sait que c'est juste un prétexte pour aller vous saouler la gueule. Vous y partez quatre ou cinq jours et vous en revenez plus brisés qu'après un hiver au chantier. Vous sentez le fond de tonne pendant un mois et vous essayez de nous faire accroire que vous y êtes allés pour prier. Comme le disait mon frère pendant ses études classiques, vous allez-y prier Bacchus, ou quelque chose comme ça, un vieux dieu qui n'existe même plus! J'ai fait ma onzième année moi mon mari, faut pas me prendre pour une épaisse... Pis pendant cette semaine-là, c'est qui qui va faire le train à l'étable, qui va traire les vaches pis qui va rentrer du bois. Encore nous autres, les femmes. Pis arrange-toi pas pour qu'on apprenne que vous amenez des *guidounes* avec vous autres, parce que là, ça va brasser ».

« Des *guidounes*, on en a à la maison. C'est pas ça qui nous intéresse ».

Rouge de colère devant cette réplique qui se voulait une insulte autant qu'un aveu, elle lui lança son linge à vaisselle à la figure et traversa la rue St-Henri en trois enjambées pour se réfugier chez sa belle-mère.

Si toutes les femmes pensaient un peu comme elle, aucune autre n'osait le dire. De toute façon, pendant quelques jours elles n'auraient pas cet homme à la maison qui en cette fin d'automne n'avait pas grand-chose à faire sinon fumer la pipe assis devant la fenêtre et salir le plancher.

« À quoi ça sert un homme dans une maison! »

Ils avaient aussi averti le curé Melançon qu'ils ne seraient pas présents de la semaine pour continuer à corder le bois de chauffage dont avait besoin le presbytère et l'église pour l'hiver qui serait bientôt là. Ils avaient rempli leur besace de linge en prenant soin de glisser à travers leur vêtement les bouteilles de gros gin que Mondor - marchand, partenaire et complice - leur avait procurées. Sans compter la *baboche* du bonhomme Dubeau. Trop forte, méchante à faire grimacer les plus ivrognes, elle avait l'avantage d'être économique et d'agir rapidement.

À sept heures du matin, le lundi 12 novembre, les hommes se regroupèrent près du quai qui longeait le moulin à scie de Sinai Morin. Ils mirent les canots à l'eau et s'embarquèrent, avec tout leur attirail. Au moment où ils donnaient les premiers coups de rames, ils entendirent un cri derrière eux, une voix familière.

« Oh, oh! Attendez-moi mes bons hommes. J'ai décidé de vous accompagner »

C'était le curé Melançon, s'avançant vers eux aux pas de course, faisant dandiner sa grosse bedaine, tout essoufflée. Ils étaient sidérés, se jetant des regards à la fois interrogatifs et inquiets d'un canot à l'autre. Tous avaient la même question en tête : « Qu'est-ce qu'on fait? »

Comment imaginer amener avec eux un curé pour aller se saouler la gueule? En fait, ils étaient surtout déçus de réaliser que ce ne serait plus possible. Leur fête de Bacchus allait vraiment se transformer en retraite fermée. Et comment allaient-ils cacher tout cet alcool au curé? L'aîné se leva dans le canot et prit l'initiative en jetant des clins d'œil à ses compagnons.

« Ben si c'est pas notre bon curé qui a décidé de nous accompagner. On n'avait pas osé vous inviter, de peur de priver nos créatures de votre protection pendant qu'on n'est pas là! »

La tentative n'eut pas l'effet escompté. L'argument était bon et diplomatique, mais le curé n'était pas dupe. Il avait évidemment des doutes sur les intentions de ses paroissiens et avait décidé d'y voir de plus près. En arrivant à la dernière minute, il savait que ses ouailles n'allaient pas refuser sa présence.

« Ne vous inquiétez pas pour vos femmes. J'ai laissé mon fusil au grand-père Tellier. Pis j'ai amené un gros crucifix et des chaquets pour tout le monde, pour être certain. »

Ils comprenaient tous que le curé se payait leur tête, mais ils jouèrent le jeu. Le curé prit place dans le canot de Fréchette et Mondor, le moins chargé de tous. Pendant qu'ils s'éloignèrent au large sur le lac Barré, en direction de la Matawin, le curé entonna de sa voix perçante un *Te Deum* bien senti qui faisait écho jusque sur les parois des montagnes environnantes. Bien qu'imberbe, le curé riait dans sa barbe en constatant le peu d'entrain des hommes à répondre à ses chansons et ses prières... Cela confirmait ses doutes et justifiait sa présence.

Ils arrivèrent à la Matawin et la suivirent vers l'aval sur sa branche. À cet endroit, la Matawin se divisait en deux branches qui contournaient l'île de France. Ils accostèrent l'île pour y prendre le dîner. En mettant les pieds à terre, quatre d'entre eux s'éloignèrent rapidement, prétextant un envie à soulager. Ils en profitèrent pour se faire un plan en vue de l'arrivée au camp. Ils savaient que l'endroit était plein de bouteilles vides et que cela les trahirait. Dès leur arrivée au camp, l'aîné e proposerait au curé d'aller voir la chute à proximité et de lui faire visiter les lieux pendant que les autres nettoieraient le camp et cacheraient les bouteilles qu'ils avaient emportées.

Le tout se déroula comme prévu. Le soir venu, au souper, l'un d'eux proposa au curé un verre de gin, question, disait-il, de s'assurer une bonne nuit de sommeil. Après quelques remontrances sur les dangers de l'alcool, le curé accepta de partager un verre avec eux, puis un deuxième, un troisième et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il décide qu'il était temps d'aller au lit, ne tenant plus le coup. Les autres en profitèrent pour doubler la mise!

Il en fut ainsi les jours suivant. On priait le matin au levé, on chassait au milieu de la journée, on priait avant le souper et on buvait en soirée. Le bon curé, finalement, n'était pas de si mauvaise compagnie.

❖◆❖ À suivre ❖◆❖



**Collaborateurs** Gilles Cartier  
Fernand Landreville  
Paul Ménard  
Charles Prévost  
Gilles Rivest  
Daniel Tokatéloff



**ASSOCIATION  
POUR LA PROTECTION  
DU LAC TAUREAU inc.**  
(APLT)

**Fondée en 1981**

**APLT  
C.P. 1951  
Saint-Michel-des-Saints (Québec)  
J0K 3B0**

**Diffusion** Ginette Vallières  
**Mise en page** Ginette Vallières  
**Photographies**  
1<sup>re</sup> de couverture Elizabeth Ravaz  
4<sup>e</sup> de couverture, haut Paul Ménard  
4<sup>e</sup> de couverture, bas Daniel Tokatéloff  
**Site Web** Charles Prévost

**Adresse électronique**  
[info@aplt.org](mailto:info@aplt.org)

**Boîte vocale**  
**450 833-5187**

**Site web**  
[www.aplt.org](http://www.aplt.org)

**Facebook**  
**APLTlactureau**



**L'APLT est affiliée à**

**Nature Québec/UQCN**

**Centre québécois du droit  
de l'environnement (CQDE)**